

ΔΥΝΑΜΙΣ ET *VIS* DANS LES TEXTES MÉDICAUX GRECS ET LATINS : DEUX REPRÉSENTATIONS DU POUVOIR ?

Pour parler du politique, les Anciens eurent très souvent recours à des comparaisons ou des métaphores organiques, assimilant plus ou moins explicitement le corps social au corps humain. Par exemple, Isocrate, dans l'*Aréopagitique*, compare la πολιτεία, la constitution de la cité, à la φρόνησις, l'intelligence, dans le corps :

Ἔστι γὰρ ψυχὴ πόλεως οὐδὲν ἕτερον ἢ πολιτεία, τοσαύτην ἔχουσα δύναμιν ὅσην περ ἐν σώματι φρόνησις¹.

En effet, l'âme de la cité n'est rien d'autre que la constitution, qui a le même pouvoir que dans le corps l'intelligence.

Sa comparaison s'articule autour d'un lexème pivot, δύναμις, par lequel l'auteur établit un lien entre le domaine politique, élément comparé, et le domaine physique, élément comparant, faisant alors coexister au sein d'une même occurrence, au moyen d'une syllepse sémantique², deux emplois distincts du lexème.

Par un procédé similaire, mais inversé, il arrive que le sens politique de δύναμις, qui dénote dans ce domaine l'autorité manifeste d'un personnage influent ou d'un chef, soit mobilisé en contexte médical, pour rendre compte de manière imagée de phénomènes physiques ou organiques. Cet effet de style est révélateur du sentiment que les auteurs des traités médicaux pouvaient avoir du sémantisme global de δύναμις : ses emplois techniques en médecine ne paraissent pas faire totalement oublier ses emplois dans la langue courante.

Lorsque Celse, médecin latin du I^{er} siècle de notre ère, voulut rassembler la somme des connaissances médicales de son époque dans son traité en langue latine intitulé *De Medicina*, il dut traduire de nombreux passages des traités hippocratiques, et exprimer en latin les concepts fondamentaux de la médecine grecque. Pour δύναμις, il choisit le lexème *uis* et son pluriel *uires*, alors que, nous le verrons, il aurait pu leur préférer des lexèmes qui *a priori* paraissaient plus attendus comme équivalents de traduction de δύναμις : *potestas* ou *potentia*.

ΔΥΝΑΜΙΣ DANS LES TRAITÉS HIPPOCRATIQUES

Dans l'ensemble du *corpus* hippocratique, δύναμις est employé pour dénoter diverses réalités, qu'il n'est pas toujours aisé de différencier les unes des autres. Ainsi, il peut faire référence à l'action effective, voire efficace, d'une entité sur le corps, comme à la propriété, latente cette fois, de la même entité.

Une action effective

Dans le passage suivant, tiré du traité *De l'ancienne médecine*, l'auteur envisage les effets des aliments selon leur mode de préparation. Δύναμις y dénote donc l'action, les effets réels des différentes préparations de la pâte d'orge, susceptibles de modifier le corps humain :

¹ Isocrate, *Aréopagitique*, 14

² Cf. C. Fromilhague, *Les figures de style*, Paris, Nathan [Lettres 128], 1995, p.47.

᾽Ως δ' αὐτως καὶ περὶ μάζης· καὶ αἱ δυνάμεις δὲ μεγάλαι τε ἐκάστου καὶ οὐδὲν ἡτέρη τῆ ἐτέρῃ ἔοικυῖα.(...) Ὑπὸ γὰρ ἐνὸς ἐκάστου τούτων πάσχει τε καὶ ἑτεροιοῦται ἄνθρωπος ἢ τοῖον ἢ τοῖον³.

Il en est de même également de la pâte d'orge : là aussi, chacune <de ses préparations> a des effets importants, et l'un ne ressemble en rien à l'autre. (...) Car par l'action de chacune d'elles, l'homme est affecté et se transforme de telle ou telle manière.

Dans ce passage, l'action dénotée par δύναμις est présentée comme neutre, l'auteur ne précisant pas si les préparations de la pâte d'orge profitent ou nuisent au corps. En revanche, dans les deux passages qui suivent, δύναμις dénote tantôt une action utile, tantôt une action nocive :

᾽Όσα δὲ δίδονται φάρμακα ποτὰ καὶ μὴ καθαίρει μήτε χολὴν μήτε φλέγμα, ὅταν ἐς τὸ σῶμα ἐσέλθῃ, τὴν δύναμιν αὐτὰ παρέχεσθαι δεῖ ἢ ψύχοντα ἢ θερμαίνοντα ἢ ξηραίνοντα ἢ ὑγραίνοντα ἢ ξυνάγοντα ἢ διαχέοντα⁴.

Tous les remèdes qu'on donne à boire et qui n'évacuent ni la bile ni le phlegme lorsqu'ils pénètrent dans le corps, doivent procurer leur effet en rafraîchissant, en réchauffant, en desséchant, en hydratant, en contractant ou en décontractant.

Il s'agit ici de l'action des φάρμακα, des remèdes, donc d'une action utile au corps humain. De là, δύναμις a pu être employé par métonymie pour dénoter les remèdes eux-mêmes⁵.

Mais le lexème peut dénoter également l'action, nécessairement nocive, de la maladie sur le corps :

Οὗτος δὲ μοι λόγος καὶ ὑπὲρ τῶν ἄλλων, ὅσα τῆ ἰητρικῆ συνεργεῖ. Ὡν ἀπάντων φημί δεῖν ἐκάστου κατατυχόντα τὸν ἰητρὸν τὴν δύναμιν αἰτιάσθαι τοῦ πάθεος, ἀλλὰ μὴ τὴν τέχνην⁶.

J'applique le même raisonnement à tous les autres instruments qui servent la médecine. Je dis que le médecin qui a réussi dans la mise en œuvre de chacun d'entre eux, sans exception, doit accuser la force du mal, et non pas l'art. (trad. Jouanna)

L'auteur du traité cherche à défendre l'art médical en le dédouanant des cas où il échoue : lorsque les symptômes persistent, lorsque la maladie continue à faire souffrir le malade, à détériorer son corps ou à affaiblir ses forces, il ne faut pas accuser l'art médical, mais la « force du mal » elle-même : si l'on conserve la traduction par « force », il faut bien souligner qu'il s'agit là d'une force active, qui s'exerce physiquement sur le malade et modifie son état, tout comme les préparations de la pâte d'orge modifiaient réellement le corps humain. C'est sans doute pour souligner ce caractère physique et réel de l'action du mal sur le corps que Littré est allé jusqu'à traduire δύναμις par « violence » dans son édition.

Δύναμις, peut-être en raison de la « valeur active très sensible⁷ » de son suffixe –μις, est donc employé en médecine pour faire référence à différents types d'actions effectives sur le corps, actions perceptibles par les sens par les modifications qu'elles suscitent, les symptômes qu'elles engendrent, à partir desquels le médecin peut établir son diagnostic et pratiquer son art.

³ *De l'ancienne médecine*, 14.5-10 (CUF Jouanna, t. II, 1 : 135, 6-11 = Littré, I, 600)

⁴ *Des affections*, 36, 4-7 (Littré, VI, 246, 13)

⁵ Plusieurs traités de pharmacologie en langue latine portent d'ailleurs le titre de *Dynamidia*.

⁶ *De l'art*, 8,19-21 (CUF Jouanna, t.V, 1: 233, 14-17 = Littré, VI, 14, 12)

⁷ P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, Paris, Klincksieck, 1979, p.113

Une propriété latente

Mais le lexème est également employé pour dénoter les propriétés latentes, les vertus des remèdes, ou de toutes les entités susceptibles d'avoir une action sur le corps. Il exprime ainsi, selon ses occurrences et ses contextes d'emploi, ce qui est manifeste et effectif comme ce qui est latent et potentiel. Dans l'extrait suivant, δυνάμεις fait référence aux propriétés des végétaux, qui caractérisent chacun d'eux, en constituent l'identité, et, par là même, les différencient les uns des autres :

Ἔστι γὰρ αὐτοῖσι τὰ μὲν ἰωδέστερα, τὰ δὲ ὑγρότερα, τὰ δὲ γλυκύτερα, τὰ δὲ ξηρότερα, τὰ δὲ τρηχύτερα, ἄλλα δ' ἄλλως ἔχει μυρία· μυρία γὰρ ἐν αὐτῇ δυνάμεις εἰσι, καὶ διατάττα τὰ γένεα ἐκ τῆς γῆς πρῶτον οὐδὲν ἕτερον ἑτέρῳ ὅμοιον ἔφω, ὃ τι μὴ συγγενές⁸.

En effet, dans ces végétaux, il y en a des plus vénéneux, des plus humides, des plus doux, des plus secs, des plus âpres, et ainsi de suite, des milliers d'autres ; car il y a dans la terre mille propriétés, et c'est à cause de ces espèces tirées d'elle qu'à l'origine, aucun végétal ne pousse semblable à l'autre, si ce n'est ceux de la même espèce.

Ce passage laisse déjà entrevoir les raisons qui feront de δύναμις un concept fondamental de la métaphysique aristotélicienne, dans la mesure où il met en évidence à la fois le caractère constitutif et distinctif de ce qui est exprimé par δύναμις, et son caractère potentiel : chez Aristote, la puissance (δύναμις) se distingue en effet de l'acte (ἐνεργεία ou ἐντελεχεία) et est réservée, contrairement à ce que nous venons de constater dans les traités hippocratiques, à l'expression de la capacité d'agir, non à l'action effective.

La capacité de résistance du corps : « un leitmotiv des traités hippocratiques⁹ »

Δύναμις dénote également, en médecine, la capacité de résistance du corps aux attaques de certains aliments, de certaines pratiques médicales telles que la saignée, ou de la maladie. On trouve ainsi de façon récurrente, dans le *corpus* hippocratique, l'expression πρὸς τὴν δύναμιν ὁρῶν, « en considérant la capacité de résistance », parfois avec un génitif complétant δύναμιν, comme τοῦ ἀνθρώπου¹⁰ ou τοῦ κάμνοντος¹¹, par exemple, ainsi que des expressions équivalentes telles que τὴν δὲ δύναμιν τεκμαιρόμενον τοῦ σώματος¹², « conjecturant la capacité de résistance du corps ». Ces formules interviennent lorsque le médecin doit prendre en considération la constitution du sujet, l'état de ses forces et sa capacité à résister au remède qui va lui être administré, qui peut parfois lui faire plus de mal que de bien s'il n'est pas assez résistant, comme dans le passage suivant :

Ἦν δὲ πρὸς ταῦτα μὴ καθιστέωνται μηδὲ ξυμπίπτωσιν αἱ ὑστέραι, μηδὲ τῶν ῥευμάτων ἀπαλλάσσονται, ἀποσκεπτόμενον χρῆ ἐς τὴν δύναμιν τοῦ σώματος, ἦν ἢ δυνατῇ, ἐλλεβορίζειν¹³.

« Si, malgré ces moyens, les parois de l'utérus ne se rétablissent et ne se resserrent pas, et si elles ne sont pas débarrassées des écoulements, il faut, considérant la capacité de résistance du corps, donner, si elle est forte, l'ellébore. »

Ce passage présente également, à côté de δύναμις, l'adjectif δυνατός, qui a pour sens « capable », « puissant », ou encore « possible » dans la langue usuelle, et qui prend le sens

⁸ *Des maladies*, IV, 34, 28-32 (Littré, VII, 546, 25)

⁹ Celse, *De medicina*, G. Serbat (éd.), CUF, 1995, p.106, n. 2

¹⁰ *Des plaies de la tête*, 20, 11-13

¹¹ *Des maladies*, III, 7, 148, 5

¹² *Des maladies des femmes*, 133, 171

¹³ *Des maladies des femmes*, II, 110, 50-53 (Littré, VIII, 238, 12)

de « fort » ou « résistant » dans les textes médicaux. Selon toute logique, son antonyme, ἀδύνατος, est employé pour qualifier un malade en état de faiblesse, comme dans la phrase suivante :

Οἱ παραλόγως, κενεαγγείης μὴ ἐούσης, ἀδύνατοι, κακόν¹⁴.

Il est fâcheux, la vacuité des vaisseaux n'existant pas, qu'un malade soit faible sans raison.
(trad. Littré)

De même, c'est le substantif ἀδυναμία qui est employé pour dénoter la faiblesse, c'est-à-dire précisément le manque de résistance du malade :

Αἱ ναρκώδεις καὶ μάλιστα ἐν τῆσι κινήσει μετὰ ἀδυναμίας κατακεκλασμένοι, περὶ κρίσιν ἐνοχληθεῖσαι, ἀσώδεις, ἐφιδρῶσι πολλῶν κοιλία καθυγρανθεῖσαι ταύτησι, κακόν¹⁵.

Les femmes engourdis et qui se sentent brisées, surtout dans les mouvements, avec une sensation de faiblesse, tourmentées vers le moment de la crise, nauséuses, ont d'abondantes sueurs ; un relâchement des intestins, pour celles-ci, est mauvais.

Après ce rapide panorama des emplois les plus fréquents de δύναμις et de ses dérivés dans les traités hippocratiques, il convient de s'interroger sur l'origine de ces emplois techniques.

ORIGINES DE CES EMPLOIS TECHNIQUES

Avant de devenir un concept fondamental en médecine, à partir du V^e siècle, puis au sein de la philosophie aristotélicienne, δύναμις est d'abord un terme usuel, attesté dès les épopées homériques, avec un sens et un domaine d'application très large. En effet, il est le nom d'action associé au verbe de modalité δύνασθαι, de très haute fréquence, signifiant « pouvoir, être capable de ». À l'origine, δύναμις ne paraît donc exprimer qu'une capacité d'action, quelle qu'elle soit, mais toujours propre à un individu humain ou anthropomorphe – un dieu notamment. Nous verrons comment, à partir de ce sens de base très large, il a pu être employé, selon les domaines, pour faire référence à des réalités plus précises.

Le malade, un guerrier semblable aux héros homériques

Dans les épopées homériques, le lexème dénote la capacité des guerriers à accomplir une action déterminée, la plupart du temps à combattre un ennemi. C'est pourquoi bon nombre de traducteurs, commentateurs ou lexicographes ont donné à ces premières occurrences le sens de « force physique », expliquant l'évolution sémantique du mot comme le passage de ce sens concret au sens plus abstrait de « capacité d'action »¹⁶. Ce sens de « force physique » nous paraît au contraire purement contextuel, et ne doit pas être considéré comme le sens primitif de δύναμις. En effet, rien ne permet de dissocier ainsi le sémantisme du substantif du verbe δύνασθαι auquel il est apparenté, et qui exprime dès ses premières occurrences les notions de capacité et de possibilité. Comme le dit G. Plamböck, « à la différence des mots comme βίη, ἴς, κράτος, σθένος, qui tous, avec certaines différences, désignent une « force » ou un « pouvoir » (physique), la spécificité du terme δύναμις doit être comprise dans une nuance originellement conceptuelle¹⁷. » Par ailleurs, si l'on observe de plus près ses occurrences et leur contexte, on s'aperçoit que le

¹⁴ *Prénotions coaques*, 54 (Littré, V, 596, 16).

¹⁵ *Prénotions coaques*, 510 (Littré, V, 702, 9).

¹⁶ Par exemple, J. Souilhé, *Étude sur le terme δύναμις dans les dialogues de Platon*, Paris, Alcan, 1919, p.1.

¹⁷ G. Plamböck, *Δύναμις im Corpus Hippocraticum*, p. 5.

lexème dénote bien plus une capacité d'action ou de résistance, plutôt qu'une véritable force physique qui s'exercerait sur quelqu'un de manière concrète et visible :

ἡμεῖς δ' ἐμμεμαῶτες ἄμ' ἐψόμεθ', οὐδέ τί φημι
ἀλκῆς δευήσεσθαι, ὄση δύναμις γε πάρεστι.
πᾶρ δύναμιν δ' οὐκ ἔστι καὶ ἔσσύμενον πολεμίζειν¹⁸.

Nous, c'est pleins d'ardeur que nous te suivrons, et je te dis que notre courage ne faillira pas, tant que nous en aurons la capacité. Au-delà de cette capacité, il est impossible de combattre, même si l'on en a envie.

Certes, dans ce passage comme dans d'autres¹⁹, la capacité dont il est question a bien un lien avec la force physique du guerrier. Mais, d'une part, cette donnée relève du contexte, c'est-à-dire aussi bien de la situation qui est décrite – Pâris assure à Hector qu'il combattra à ses côtés – que de l'environnement lexical du lexème, au sein duquel on trouve le verbe πολεμίζειν, « combattre » ; d'autre part, si, contextuellement, la capacité du guerrier se fonde bien sur une force physique, encore faut-il déterminer sa nature : il s'agit moins, comme le pensait J. Souilhé, de « la force des bras ou des armes²⁰ », que d'une capacité de résistance à l'effort, à la fatigue, aux assauts de l'ennemi, au-delà de laquelle le guerrier ne peut plus combattre.

C'est à cet emploi homérique qu'il nous semble devoir rattacher δύναμις lorsqu'il fait référence à la capacité de résistance du malade. Comme le guerrier homérique qui doit avoir la capacité suffisante pour combattre, le malade doit lutter contre la maladie ou contre l'action d'un remède trop violent tant que sa capacité de résistance le lui permet : on trouve ainsi, dans le *corpus* hippocratique, des verbes signifiant « l'emporter sur » ou « vaincre », comme ἐπικρατεῖν, par exemple, qui apparaît une trentaine de fois. En dépit de ces contextes, similaires dans les épopées homériques et dans le *corpus* hippocratique, il n'est nul besoin de faire intervenir la notion de force physique s'exerçant concrètement sur quelqu'un ou quelque chose pour interpréter le sémantisme de δύναμις.

Ainsi, Aristote, lorsqu'il définit δύναμις au livre Δ de la *Métaphysique*, parvient aisément à regrouper la quasi-totalité des emplois du mot sous la même définition, sans avoir recours à cette notion. L'extrait suivant nous paraît rendre compte du sens de « capacité de résistance » du guerrier ou du malade que nous venons de décrire :

Δύναμις λέγεται ἢ μὲν ἀρχὴ κινήσεως ἢ μεταβολῆς ἢ ἐν ἐτέρῳ ἢ ἢ ἑτερον. [...] ἔτι ὅσαι ἔξεις καθ' ἃς ἀπαθῆ ὅλως ἢ ἀμετάβλητα ἢ μὴ ραδίως ἐπὶ τὸ χεῖρον εὐμετακίνητα, δυνάμεις λέγονται κλάται μὲν γὰρ καὶ συντριβεται καὶ κάμπτεται καὶ ὅλως φθείρεται οὐ τῷ δύνασθαι ἀλλὰ τῷ μὴ δύνασθαι καὶ ἐλλείπειν τινός²¹.

Puissance se dit du principe du mouvement ou du changement quelconque dans un autre être en tant qu'il est autre. (...) On appelle encore Puissances tous les états dans lesquels les choses sont, ou absolument impassibles, ou immuables, ou tout au moins très peu susceptibles d'un mouvement qui puisse les détériorer ; car lorsqu'une chose est brisée, broyée, tordue, en un mot lorsqu'elle est détruite, ce n'est pas apparemment parce qu'elle peut, c'est au contraire parce qu'elle ne peut pas, et qu'il lui manque quelque chose. (trad. J. B. Saint-Hilaire, Vrin)

¹⁸ *Iliade*, 13, 785-787.

¹⁹ La formule ὄση δύναμις γε πάρεστι se trouve également en *Iliade* 8, 294 et en *Odyssee* 23, 128 ; cf. aussi *Iliade* 22, 20 et *Odyssee* 2, 62 pour la formule εἰ μοι δύναμις γε παρείη.

²⁰ J. Souilhé, *Étude sur le terme Δύναμις*, p. 1.

²¹ Aristote, *Métaphysique*, 1019a12-13 et 26-32 (OCT Jaeger 103-104).

Dans ce passage, le substantif est très clairement mis en relation avec le verbe δύνασθαι. Alors qu'il vient de montrer que δύναμις peut dénoter aussi bien une capacité d'agir qu'une capacité de pâtir – le bloc de marbre est statue en puissance car il a la puissance, passive, d'être sculpté –, Aristote envisage ici une capacité d'action plus particulière, celle qui consiste à résister à la détérioration. Même s'il considère des entités inanimées, la même définition peut s'appliquer à la capacité des être humains à résister à ce qui vise à diminuer leur santé ou leurs forces.

La capacité d'action d'un être humain

Plus largement, sans se limiter à la capacité de résistance, δύναμις fait référence à tout type de capacité d'action, et ce dès ses plus anciennes occurrences. Cette capacité peut être fondée sur des moyens financiers ou des ressources militaires, elle peut concerner une action particulière et ponctuelle, ou encore constituer une compétence permanente de l'individu, innée ou acquise par apprentissage, comme dans ce passage d'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide :

ἀλλ' ἀντίαζε καὶ λόγους πειστηρίους
εὕρισκ' ἔχει τοὶ δύναμιν εἰς οἶκτον γυνή²².

Eh bien va les prier, et trouve les mots propres à les convaincre. La femme a la capacité d'émouvoir.

C'est à partir de ce type d'emploi que l'on peut comprendre comment δύναμις a pu, par un changement sémantique de type métaphorique, dénoter la propriété constitutive et distinctive d'une entité inanimée. En effet, l'étude des premières occurrences du mot nous a montré qu'il était employé d'abord à propos d'être animés – hommes ou dieux – pour dénoter une capacité variable selon les individus, et propre à chacun d'eux. Dans ces vers d'Euripide, cette capacité spécifique est propre non pas à un individu, mais à un groupe d'individus défini, les femmes, auxquelles elle permet, de manière perceptible, d'agir d'une certaine façon sur leur environnement – en pleurant pour émouvoir leur interlocuteur. C'est l'application, par métaphore, de cet emploi de δύναμις à des entités inanimées comme les végétaux ou les aliments qui fonde l'émergence du sens technique de « propriété, vertu » que l'on a observé dans les textes médicaux²³.

La puissance politique effective

En dénotant une compétence particulière propre à des individus ou à des groupes d'individus, susceptible de les distinguer les uns des autres, δύναμις a pu faire référence également à la supériorité que cette compétence leur conférerait, et à leur puissance sur autrui. C'est ainsi que, au sein du vocabulaire politique, δύναμις peut s'opposer à des lexèmes comme ἀρχή ou κράτος, et dénoter un pouvoir non institutionnel, le plus souvent personnel. Appliqué à un peuple, il fait référence à sa puissance effective, garantie le plus souvent par ses ressources militaires, la taille de sa flotte ou le nombre de ses soldats,

²² Euripide, *Iphigénie en Tauride*, 1053-1054.

²³ Notre démarche est ici synchronique : nous nous efforçons de reconstituer des liens logiques et sémantiques entre les emplois techniques de δύναμις dans le *corpus* hippocratique, et ses emplois usuels dans la langue non technique des ^v^e et ^{iv}^e siècles, sans affirmer que les seconds soient strictement antérieurs aux premiers. Cependant, dans la mesure où, dans ses premières occurrences, δύναμις dénote exclusivement la capacité d'un homme ou d'un dieu, il paraît légitime de considérer que, d'un point de vue cognitif, le lexème est d'abord employé à propos d'être animés, avant de pouvoir, par extension, être appliqué à des entités inanimées.

notamment. Selon les éléments sur lesquels il est fondé, éléments variables d'un individu à l'autre et d'une situation à l'autre, ce pouvoir est connoté positivement ou négativement, comme le montrent les deux passages suivants, tirés respectivement du *Panathénaïque* d'Isocrate et de l'*Oraison funèbre* de Lysias :

Οὓς οὐ χρὴ μιμεῖσθαι τοὺς ἀρετῆς ἀντιποιουμένους, ἀλλὰ πολὺ μᾶλλον τὴν τῆς σοφίας καὶ τῆς δικαιοσύνης καὶ τῶν ἄλλων ἀρετῶν δύναμιν²⁴.

Ce ne sont pas eux que doivent imiter ceux qui s'arrogent la vertu, mais bien plus la puissance conférée par la sagesse et la justice, et par les autres vertus.

οἱ δὲ παῖδες αὐτοῦ ἔφευγον μὲν Εὐρυσθέα, ἐξηλαύνοντο δὲ ὑπὸ πάντων τῶν Ἑλλήνων, αἰσχυνομένων μὲν τοῖς ἔργοις, φοβουμένων δὲ τὴν Εὐρυσθέως δύναμιν²⁵.

Ses enfants fuyaient Eurysthée, étaient repoussés par tous les Grecs, honteux de leurs actes, mais effrayés devant la puissance d'Eurysthée.

Dans le premier extrait, *δύναμις* fait référence à une autorité morale supérieure, perceptible par autrui dans la mesure où elle est présentée comme devant servir de modèle. En revanche, dans le second, le même lexème dénote une puissance coercitive, plus subie que simplement perçue par ceux sur lesquels elle s'exerce, les Grecs, qui se voient contraints de repousser les enfants d'Héraclès contre leur volonté.

À l'origine, il apparaît que *δύναμις* dénote une capacité d'action axiologiquement non marquée, qui lui permet de recevoir ensuite des connotations positives ou négatives de ce point de vue. Toutefois, comme il dénote souvent un pouvoir personnel et non conféré par l'exercice d'une magistrature, il est plus fréquemment connoté négativement, dans la mesure où ce type de pouvoir, menaçant l'équilibre des *ἀρχαί* de la démocratie athénienne, était redouté et violemment critiqué. C'est à cet emploi de *δύναμις* avec cette connotation négative qu'il faut rattacher l'un de ses dérivés, *δυναστεία*, qui s'oppose dans *Les Politiques* d'Aristote à l'aristocratie et dénote la mauvaise application de l'oligarchie²⁶.

Il nous paraît légitime d'invoquer ces différents emplois en contexte politique, non marqués, ou connotés positivement ou négativement, pour expliquer comment *δύναμις*, au sein de la langue médicale, a pu être employé pour faire référence à l'action neutre, utile ou nocive d'une entité sur le corps : là encore, l'extension d'emploi est métaphorique, fondée sur l'assimilation implicite d'une entité comparée, le corps humain, à une entité comparante, le corps politique. Si cette évolution sémantique reste difficile à établir de façon certaine, signalons toutefois l'existence de plusieurs passages où, en contexte médical, l'emploi politique de *δύναμις* est réactivé au sein d'une métaphore, stylistique cette fois, au moyen d'une syllepse sémantique. C'est le cas dans un fragment du penseur pythagoricien Alcmeon de Crotona, dont J. Jouanna a montré dans son édition du traité *De l'ancienne médecine* qu'il a pu influencer au moins l'auteur dudit traité :

Ἄ. τῆς μὲν ὑγιείας εἶναι συνεκτικὴν τὴν <ἰσονομίαν> τῶν δυνάμεων, ὑγροῦ, ξηροῦ, ψυχροῦ, θερμοῦ, πικροῦ, γλυκέος καὶ τῶν λοιπῶν, τὴν δ' ἐν αὐτοῖς <μοναρχίαν> νόσου ποιητικὴν· φθοροποιὸν γὰρ ἑκατέρου μοναρχίαν²⁷.

²⁴ Isocrate, *Panathénaïque*, 228.

²⁵ Lysias, 2, 11 (*Oraison funèbre*).

²⁶ Aristote, *Les Politiques*, 1292b.

²⁷ Alcmeon de Crotona, fr. 24B4 (DK), cité par Aétius, V, 30.

Alcméon dit que ce qui comprend en soi la santé, c'est l'égalité des puissances, l'humide, le sec, le froid, le chaud, l'amer, le doux et les autres, mais que la domination d'une seule d'entre elles, c'est ce qui produit la maladie ; car la domination d'un seul des deux opposés est corruptrice.

Dans ce fragment, δύναμις fait référence, par métonymie, non pas à une action ou à une puissance effective, mais aux qualités dites opposées du chaud et du froid, de l'humide et du sec, de l'amer et du doux, susceptibles d'exercer une action effective dans le corps. Mais la mention des lexèmes ἰσονομία et μοναρχία, qui relèvent proprement du domaine politique, invitent le récepteur à réassigner également à δύναμις, en plus de sa valeur référentielle, son sens de « puissance sur » qu'il a à la même époque dans ce domaine.

Dans le *corpus* hippocratique lui-même, plusieurs passages mettent en rapport δύναμις avec certains de ses dérivés réservés habituellement au domaine politique, δυναστεύειν « régner sur » et δυνάστης « maître souverain » :

Ψυχρότητα δ' ἔγωγε καὶ θερμότητα πασέων ἥκιστα τῶν δυναμίων νομίζω δυναστεύειν ἐν τῷ σώματι διὰ τὰς προφάσις²⁸.

J'estime pour ma part que le froid et la chaleur sont, de toutes les propriétés, celles qui ont le moins de pouvoir dans le corps, pour les raisons que voici. (trad. Jouanna)

Comme dans le fragment d'Alcméon, δύναμις dénote ici les qualités telles que le froid et le chaud ; en employant δυναστεύειν à côté de δύναμις, l'auteur paraît légitimer cette appellation des qualités, en expliquant implicitement cet emploi technique : les qualités seraient dénotées par δύναμις parce qu'elles seraient susceptibles d'exercer un pouvoir dans le corps. L'extrait suivant présente une métaphore plus nette : l'air est assimilé explicitement à un maître souverain qui exerce sa puissance de manière violente sur le monde :

Οὗτος δὲ μέγιστος ἐν τοῖσι πᾶσι τῶν πάντων δυνάστης ἐστίν. Ἄξιον δὲ αὐτοῦ θεήσασθαι τὴν δύναμιν. Ἄνεμος γάρ ἐστιν ἠέρος ῥέυμα καὶ χεῦμα· ὅταν οὖν πολλὸς ἀήρ ἰσχυρὸν τὸ ῥεῦμα ποιήσῃ, τὰ τε δένδρεα ἀνασπαστὰ πρόρριζα γίνεται διὰ τὴν βίην τοῦ πνεύματος, τὸ τε πέλαγος κυμαίνεται, ὀλκάδες τε ἀπείρατοι μεγέθει διαρριπτεῦνται. Τοιαύτην μὲν οὖν ἐν τούτοισιν ἔχει δύναμιν²⁹.

L'air est un souverain très puissant qui règne en tout et sur tout. Il vaut la peine d'en contempler la puissance. Le vent est un flux et un écoulement d'air. Quand donc l'air en grande quantité provoque un flux puissant, les arbres sont arrachés jusqu'à la racine à cause de la violence du souffle, la mer se gonfle de vagues, des navires de transport d'une taille immense sont projetés en tous sens. Telle est donc la puissance qu'il détient dans ces domaines. (trad. Jouanna)

Δύναμις est sans doute d'abord employé ici dans son sens politique, de la même manière que dans l'*Oraison funèbre* de Lysias : il fait référence à un pouvoir personnel fondé sur la violence (διὰ τὴν βίην τοῦ πνεύματος), qui s'exerce au détriment de ce qui le subit. Mais à travers cette métaphore stylistique, l'auteur offre là aussi une justification de l'emploi de δύναμις pour dénoter ailleurs l'action violente de la maladie sur le corps, par exemple.

L'ensemble des emplois techniques de δύναμις dans les textes médicaux ne présente donc pas de surprise par rapport à ses emplois plus usuels, que les auteurs des traités hippocratiques paraissent avoir également à l'esprit lorsqu'ils utilisent ce lexème. D'ailleurs,

²⁸ *De l'ancienne médecine*, 16, 1-3 (CUF Jouanna, t.II, 1 : 139, 4-6 = Littré, I, 606).

²⁹ *Des vents*, 3, 5-10 (CUF Jouanna, t.V.1 : 106, 2-9 = Littré, VI, 94, 3-9).

ils ne lui confèrent pas toujours un sens technique, et l'emploient eux aussi dans ses sens les plus courants.

À présent, il s'agit de décrire la manière dont δύναμις fut traduit en latin par Celse au I^{er} siècle de notre ère, dans son *De medicina* en huit livres, afin de voir si la solution de traduction adoptée préserve ou non la même cohérence du sémantisme de δύναμις, ou si elle véhicule une autre représentation du pouvoir.

POTENTIA ET POTESTAS, DES ÉQUIVALENTS LATINS ATTENDUS POUR ΔΥΝΑΜΙΣ

En latin, deux lexèmes étaient légitimement attendus pour traduire δύναμις, *potestas* et *potentia*, dans la mesure où tous deux étaient associés morphologiquement au verbe de modalité *posse*, de la même façon que δύναμις était associé à δύνασθαι. Le premier, *potestas*, est attesté dès le latin archaïque, et exprime de façon courante, comme δύναμις en grec, la capacité d'agir. Le second, *potentia*, est plus récent, et dénote dans le domaine politique la puissance effective d'un individu sur autrui, ou d'un Etat sur un autre Etat, en s'opposant à *potestas* et à *imperium*, réservés dans ce domaine à la dénotation d'un pouvoir institutionnel lié à une magistrature plus ou moins élevée. Chacun de ces deux lexèmes pouvait donc être jugé, en vertu d'emplois communs avec δύναμις, comme un équivalent de traduction adéquat du lexème grec dans l'ensemble de ses occurrences.

D'ailleurs, l'un et l'autre ont pu dénoter les propriétés ou la puissance des plantes en contexte médical, chez Virgile et chez Ovide :

*Ille ut depositi proferret fata parentis,
scire potestates herbarum usumque medendi
maluit et mutas agitare inglorius artes*³⁰.

Mais, pour prolonger les jours de son père dont l'état était désespéré, il préféra connaître les propriétés des plantes et la pratique thérapeutique, et exercer sans gloire un art obscur.

*« Inuentum medicina meum est, opiferque per orbem
dicor, et herbarum subiecta potentia nobis:
ei mihi, quod nullis amor est sanabilis herbis,
nec prosunt domino, quae prosunt omnibus, artes*³¹! »

(Phébus :) « J'ai inventé la médecine et l'on parle de mes bienfaits par le monde
Et le pouvoir des plantes est soumis à ma loi.
Hélas pour moi ! Aucune plante ne peut guérir cet amour
Et l'art si efficace pour tous est inefficace pour son maître. » (trad. D. Robert, Actes Sud)

En outre, la famille de *potentia* offrait une possibilité de cohérence lexicale avec celle de δύναμις : Celse aurait pu employer son antonyme *impotentia* pour traduire ἀδυναμία, et les adjectifs *potens* et *impotens* pour rendre δυνατός et ἀδύνατος.

Si Celse avait choisi cette solution, il aurait adopté une façon de traduire que J.-R. Ladmiral qualifierait de « sourcière », en lui opposant une conception « cibliste » de la traduction :

je dirai qu'il y a deux façons fondamentales de traduire : ceux que j'appelle les 'sourciers' s'attachent au *signifiant de la langue*, et ils privilégient la langue-*source*; alors que ceux que ceux que j'appelle les 'ciblistes' mettent l'accent non pas sur le signifiant, ni même sur le signifié,

³⁰ Virgile, *Énéide*, XII, 394-396.

³¹ Ovide, *Métamorphoses*, I, 521-524.

mais sur le *sens*, non pas de la langue, mais de la *parole* ou du discours, qu'il s'agira de traduire en mettant en œuvre les moyens propres à la langue-cible³².

Celse aurait effectivement privilégié la fidélité aux signifiants grecs s'il avait cherché à traduire par une famille lexicale homogène morphologiquement la famille de δύναμις. Mais cette conception de la traduction, qui veut que l'effort du traducteur porte sur la fidélité et le respect de la lettre du texte source, n'était pas celle des Romains de l'époque classique. Ceux-ci, en effet, illustrent fort bien la définition des traducteurs ciblistes donnée par J.-R. Ladmiral, qui pourrait d'ailleurs s'appliquer à ce que Cicéron préconisait en matière de traduction du grec : lui-même veillait à éviter les emprunts et s'efforçait autant que possible de trouver dans sa langue les ressources pour traduire les concepts grecs. Dans le même sens, il fustigeait la traduction littérale, *uerbum e uerbo* (mot-à-mot) au profit d'une traduction de l'esprit du texte : *nec tamen exprimi uerbum e uerbo necesse est, ut interpretes indiserti solent*³³ : « il n'est cependant pas nécessaire de rendre un mot grec par un mot latin, comme ont l'habitude de le faire les traducteurs sans imagination ». Ces prescriptions cicéroniennes resteront en vigueur jusqu'à l'époque chrétienne. Ainsi, Jérôme s'y réfère encore pour légitimer sa manière plus libre de traduire les textes non sacrés, tout en prônant, sans pour autant toujours montrer l'exemple, le littéralisme pour les écritures saintes :

*Ego enim non solum fateor, sed libera uoce profiteor me in interpretatione graecorum absque scripturis sanctis ubi et uerborum ordo mysterium est, non uerbum e uerbo, sed sensum de sensu. Habeoque huius rei magistrum Tullium*³⁴.

« En effet, non seulement j'avoue, mais je déclare à voix haute que je pratique, dans la traduction des textes grecs, à l'exclusion des écritures saintes, dans lesquelles l'ordre des mots aussi est un mystère, non le mot à mot, mais le « sens à sens ». Et en cela j'ai pour maître Tullius. »

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que Celse n'ait pas eu à cœur de préserver la cohérence des signifiants grecs et n'ait pas choisi de traduire δύναμις par *potestas* ou *potentia*. À la place, c'est *uis*, nom latin de la force et de la violence, et son pluriel *uires*, qu'il a utilisés.

VIS ET VIRES DANS LE *DE MEDICINA* DE CELSE

Le singulier *uis* est employé surtout pour traduire les deux premiers emplois de δύναμις, c'est-à-dire l'action ou la propriété d'une entité.

Une action effective

D'abord, *uis* dénote comme δύναμις une action effective sur le corps, qui lui est tantôt bénéfique, tantôt nuisible, comme le montrent respectivement les deux passages suivants :

*Fomenta quoque calida sunt milium, sal, harena; quidlibet eorum calfactum et in linteum, conjectum; si minore ui opus est, etiam solum linteum; at si majore, extincti titiones inuolutique panniculis et sic circumdati*³⁵.

Comme fomentations chaudes, il y a aussi le millet, le sel, le sable, l'un ou l'autre chauffé et placé dans un linge ; si l'on recherche une action plus modérée, on emploie même le linge

³² J.-R. Ladmiral, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard [Tel], 1994, p. xv.

³³ Cicéron, *De finibus*, III, 15.

³⁴ Jérôme, *Epistulae*, 57, 5.

³⁵ Celse, *De la médecine*, II, 17.

seul ; pour une action plus vive, on dispose autour du patient des tisons éteints enveloppés de chiffons.

Vis dénote ici l'effet, voire l'efficacité, de pratiques médicales qui ont pour fin la guérison du patient. En revanche, dans l'extrait ci-dessous, il fait référence à l'action nocive du vin consommé en quantité excessive et provoquant l'état d'ivresse :

*Qua ille epota, cum uini uim miscendo fregisset, protinus febrem somno et sudore discussit*³⁶.

Lorsqu'il [l'eau glacée] eut absorbée, le malade, brisant par le coupage l'action violente du vin, se débarrassa aussitôt de sa fièvre en dormant et en transpirant. (trad. Serbat)

Une propriété latente

Celse utilise également *uis* pour dénoter la propriété d'un aliment, qui n'est pas conçue comme effectivement en action, mais comme étant *susceptible* de produire une action déterminée³⁷ :

*Ponam nero ea quae prompta et is morbis de quibus protinus dicturus sum apta, corpus erodunt, et sic eo quod mali est extrahunt. Habent autem hanc facultatem semen eruceae, nasturcii, radicularae, praecipue tamen omnium sinapi. Salis quoque et fici eadem uis est*³⁸.

Mais je vais mentionner <les produits> qui, tant à notre disposition et propres aux maladies dont je parlerai tout à l'heure, exercent sur le corps une action corrosive qui leur permet d'en extraire ce qu'il y a de nuisible. Cette propriété appartient à la graine de roquette, de cresson, de raifort, mais en tout premier lieu à celle de moutarde. Le sel et la figue ont la même vertu. (trad. Serbat)

Dans ce passage, *uis*, par l'emploi de *eadem*, est mis en relation de synonymie avec *facultas*, qui a pu également servir à traduire δύναις dans d'autres de ses emplois.

Les forces du malade

Pour faire référence à la capacité de résistance du malade, Celse a recours le plus souvent au pluriel *uires*, que l'on rencontre très fréquemment dans son traité, notamment complété par le génitif *aegri*, « du malade » :

*Itaque utendum est materiae genere pro uiribus ; modusque omnium pro genere sumendus. Ergo imbecillis hominibus rebus infirmis opus est, mediocriter firmos media materia optime sustinet, et robustis apta ualidissima est. Plus deinde aliquis assumere ex leuioribus potest, magis in iis quae ualentissima sunt, temperare sibi debet*³⁹.

Aussi utilisera-t-on les classes de substances en fonction des forces du patient, et règlera-t-on la quantité de chacune en fonction de la classe. Les gens débiles ont donc besoin des choses les plus faibles ; mais les gens d'une solidité médiocre reçoivent le meilleur secours des substances de la catégorie moyenne ; la plus forte convient aux sujets robustes. D'autre part on peut prendre davantage des aliments légers : il faut garder plus de mesure avec les plus forts. (trad. Serbat)

³⁶ Celse, *De la médecine*, I, Préface, 12, 2 (CUF Serbat §69).

³⁷ Comme pour δύναις, il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les sens d' « action effective » et de « propriété latente », et cette distinction peut parfois relever du simple choix de traduction.

³⁸ Celse, *De la médecine*, II, 33.

³⁹ Celse, *De la médecine*, II, 18.

Le syntagme prépositionnel *pro uiribus* traduit exactement les formules qu'on a pu rencontrer dans les traités hippocratiques, telles que πρὸς τὴν δύναμιν ὀρῶν. Par ailleurs, ce passage nous donne l'opportunité d'observer que Celse exprime la notion d'ἀδυναμία « faiblesse, manque de résistance » par les adjectifs *infirmus* et *imbecillus* auxquels il convient d'associer les substantifs *infirmitas* et *imbecillitas*. Ailleurs, il a recours aux adjectifs *uvalidus* et *inuvalidus*, qui peuvent traduire δυνατός et ἀδύνατος : on assiste donc là à un éparpillement des signifiants latins par rapport à la cohérence des signifiants grecs, qui montre là encore que Celse est un traducteur cibliste.

Cela ne suffit toutefois pas à expliquer pourquoi Celse a choisi de traduire δύναμις par le couple *uis/uires* plutôt que par *potestas* ou *potentia* qui, en vertu de leurs emplois courants, paraissaient tout de même tout indiqués, chacun à leur manière, pour jouer le rôle d'équivalents de traduction du lexème grec.

POURQUOI VIS/VIRES PLUTÔT QUE POTESTAS OU POTENTIA ?

Vis et uires à date ancienne

L'étude des emplois de *uis* et de *uires* à date ancienne montre que Celse a bien « mis en œuvre les moyens propres à sa langue-cible », le latin. En effet, il s'est appuyé sur la distinction spécifiquement latine qui existait à cette époque de façon très nette entre le singulier *uis* et la forme élargie *uires* qui lui a servi de pluriel, comme l'a montré A. Ernout dans son article consacré aux deux lexèmes :

En tout cas, nous avons affaire dans *uirēs* à une création proprement latine [...]. L'existence du pluriel *uirēs* correspond à une autre conception de la force ; *uis* et *uirēs* sont, peut-on dire, deux mots différents, et le latin a trouvé dans le double thème un moyen élégant d'exprimer la distinction de sens par la diversité des formes⁴⁰.

La comparaison des occurrences du singulier et du pluriel chez Plaute nous permet d'observer cette distinction sémantique. Le singulier *uis*, qui a pour correspondant morphologique grec le lexème ἰς, formé sur la même racine **ui-*, y dénote une force physique qui s'exerce effectivement sur quelqu'un ou quelque chose, parfois de manière violente et contraignante, comme dans le vers suivant, où il est sujet du verbe d'action *subigo* « contraindre, soumettre » :

ARCH. *Vis subigit uerum fateri, ita lora laedunt brachia*⁴¹.

La coiffeuse : 'La violence nous oblige à dire la vérité, tant les courroies nous meurtrissent les bras'. (trad. P. Grimal, Folio)

De là, *uis* a pu être utilisé dans la langue juridique dans les expressions euphémiques du viol, de l'assassinat ou du suicide, telle que *uim afferre alicui* « faire violence à quelqu'un », ainsi que pour dénoter toute contrainte supérieure à l'individu qui l'oblige à agir contre sa volonté :

Necessitudo autem infertur, cum ui quadam reus id, quod fecerit, fecisse defenditur [...] ⁴².

⁴⁰ A. Ernout, « Vis – Virēs – Vis », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 28 (80) (3^{ème} série), 1954, p. 165-197, p. 172.

⁴¹ Plaute, *Le Brutal*, 783.

⁴² Cicéron, *De inuentione*, II, 32, 98 (CUF Achard, 1994).

« La nécessité est invoquée lorsqu'on défend l'accusé en disant que c'est sous une contrainte quelconque qu'il a fait ce qu'il a fait. »

Le sème⁴³ de contrainte est présent dans bon nombre des emplois de *uis* et paraît être une donnée essentielle de son sémantisme encore à l'époque classique.

En revanche, *uires* dénote chez Plaute, et par la suite également, les forces d'un individu, c'est-à-dire ses ressources physiques qui lui permettent d'agir. Dans cet extrait des *Ménechmes*, *uires* est employé exactement de la même manière que dans le *De Medicina*, pour faire référence aux forces physiques du vieillard qui décroissent avec la fatigue et l'âge :

*Vt aetas mea est atque ut hoc usus facto est,
Gradum proferam, progredi<ri> properabo.
Sed id quam mihi facile sit haud sum falsus,
Nam pernicitas deserit ; consitus sum
Senectute ; onustum gero corpus ; uires
Reliquere. Vt aetas mala est, merx mala ergo⁴⁴.*

Le vieillard : « Étant donné mon âge, et vu les nécessités de la circonstance, j'allongerai le pas, je presserai mon allure. Mais que la chose me soit facile, je ne me fais pas d'illusions ; l'agilité m'abandonne ; je suis accablé de vieillesse ; tout mon corps est perclus, les forces m'ont abandonné. C'est un mauvais âge, et une mauvaise affaire que le temps. » (trad. P. Grimal, Folio)

Celse n'a donc pas eu à faire subir une extension sémantique artificielle à un lexème latin pour rendre le grec δύναμις, puisqu'il a trouvé dans sa langue un équivalent tout à fait adéquat pour dénoter ce qui permet au malade de résister à l'effort, à la douleur ou à la maladie.

En outre, chez César, le pluriel *uires* est le plus souvent employé pour dénoter les forces des soldats, de la même manière que δύναμις, au singulier, dénotait la capacité de résistance du guerrier homérique. En employant l'un pour traduire l'autre, Celse est donc fidèle à l'image présente en grec du malade comme soldat luttant contre la maladie, d'autant qu'il a recours lui aussi à des verbes signifiant « combattre », comme *pugnare*⁴⁵.

Au regard des emplois de *uis* et de *uires* aux époques archaïque et classique, on peut comprendre pourquoi Celse les a adoptés pour traduire certains des emplois de δύναμις : *uis*, comme δύναμις, fait bien référence à une action exercée effectivement sur le corps, et *uires*, comme δύναμις, fait bien référence aux forces du malade lui permettant de résister à la maladie ou à un remède trop violent.

Mais si les lexèmes grecs et latins sont contextuellement coréférentiels, ont-ils pour autant la même signification ? En effet, les locuteurs latins bilingues devaient associer une valeur sémantique différente à chacun d'eux, même au moment où ils les lisaient ou les entendaient dans le même contexte médical. Même employé dans un tel contexte, *uis* continue d'exprimer une force physique, voire une force physique violente, contraignante, qui s'impose à autrui, alors que δύναμις reste beaucoup plus conceptuel, dans la mesure où il fait référence à une simple capacité d'action. D'ailleurs, il faut se demander si l'emploi de *uis* pour dénoter la propriété d'un aliment par exemple, ne constitue pas une extension sémantique par rapport à ses emplois proprement latins, qu'il faudrait expliquer par

⁴³ Nous employons ce terme au sens large de « trait de signification », et non dans son sens technique restreint de « trait distinctif et minimal de signification ».

⁴⁴ Plaute, *Ménechmes*, 753-758.

⁴⁵ Celse, *De la médecine*, III, 4, par exemple.

l'influence du grec. Avant d'aborder cette question, essayons de comprendre comment le traducteur latin bilingue qu'était Celse pouvait percevoir les significations de δύναμις et de *uis* et *uires*, afin de cerner de plus près les raisons qui l'ont amené à ce choix de traduction.

Du côté du grec : δύναμις et ses para-synonymes

Dans les traités hippocratiques, deux noms de la force physique, ἰσχὺς et ῥώμη, peuvent être considérés comme des synonymes de δύναμις en contexte, car ils sont employés à quelques reprises dans le même type d'expression que lui pour dénoter les forces du malade que le médecin doit prendre en considération avant d'administrer ses soins, ou bien la force de la maladie :

διδόναι δὲ πρὸς τὴν ἰσχὺν τοῦ νοσήματος⁴⁶.

On administrera <cette préparation> selon la force de la maladie.

Ἡ κυπαρίσσου καρπὸν ὅσον τρία ἢ τέσσαρα, καὶ μύρτα μέλανα καὶ ὄμοῦ καὶ αὐτὰ καθ' ἑωυτά, πρὸς ἰσχὺν τοῦ σώματος ὀρέων τῆς γυναικός, ζῦν οἴνω δὲ ἢ πόσις γενέσθω⁴⁷.

Ou bien trois ou quatre baies de cyprès, des baies de myrte noire, ensemble ou séparément ; on prend en considération les forces de la malade, on donne à boire dans du vin. (trad. Littré)

Ἐς μὲν οὖν τόδε προστεκμαίρεσθαι χρὴ τὴν ῥώμην τοῦ κάμνοντος, κῆν ἐλπίδα ἔχει, διδόναι⁴⁸.

À ce point il faut donc considérer les forces du malade, et, s'il y a de l'espérance, donner l'oxymel. (trad. Littré)

Même si δύναμις doit dénoter une réalité plus abstraite que les deux autres, cette communauté d'emploi a pu favoriser le choix de *uis* et de *uires* pour le traduire : le nom latin, au singulier et au pluriel, était en effet un équivalent de traduction attendu d'ἰσχὺς ou de ῥώμη, et on peut même se demander si ce n'est pas avant tout ces deux lexèmes que Celse traduit ainsi.

Δυνάμεις et uires

En outre, δύναμις, dans un emploi technique propre à la langue militaire et caractérisé par de fréquentes occurrences du mot au pluriel – le pluriel étant assez rare par ailleurs –, peut faire référence aux « forces armées » :

οὐδ' ἀναμείναι, ἕως ἂν ἐπ' αὐτοὺς ἡμᾶς αἱ δυνάμεις ἀμφοτέρων ἔλθωσιν, ἀλλ' ἕως ἔτι ἔξεστι, τὴν τούτων ὑβριν κωλύσαι⁴⁹.

N'attendons pas que les troupes des deux ennemis marchent contre nous, mais tant que c'est encore possible, châtons leur insolence.

⁴⁶ *Des maladies des femmes*, I, 78, 131 (Littré, VIII, 184, 17).

⁴⁷ *Des maladies des femmes*, II, 192, 10-12 (Littré, VIII, 372, 8).

⁴⁸ *Du régime dans les maladies aiguës*, 16.14-15 (Littré, II, 352, 2).

⁴⁹ Lysias, 33, 8 (*Discours Olympique*).

Or, *uires*, au pluriel également, est lui aussi parfois employé en ce sens, comme dans ce passage de Tite-Live :

*Tandem fatigati stando ac nequiquam expectando certamen Aequi Volscique, postquam concessum propemodum de uictoria credebant, pars in Hernicos, pars in Latinos praedatum abeunt ; relinquitur magis castris praesidium quam satis uirium ad certamen*⁵⁰.

Enfin, fatigués de rester l'arme au pied et d'attendre en vain la bataille, Eques et Volsques, à peu près sûrs qu'on leur abandonnait la victoire, partent qui chez les Herniques, qui chez les Latins pour piller, laissant dans leur camp un simple détachement de garde et non des forces suffisantes pour combattre. (trad. Baillet)

Cette communauté d'emploi entre le mot latin et le mot grec a dû constituer un point de contact favorisant leur rapprochement sémantique et préparant le phénomène qui allait affecter *uis* dès l'époque classique : le calque sémantique.

Vis calque sémantique de δύναμις

En effet, au premier siècle de notre ère, à l'époque où Celse écrit son *De medicina*, *uis* a déjà connu une large extension de ses emplois, notamment dans la langue philosophique, sous l'impulsion de Lucrèce et de Cicéron. Or, cette extension d'emplois s'explique en grande partie par le fait que ces derniers, percevant sans doute suffisamment de sèmes communs entre *uis* et δύναμις, ont utilisé le premier pour traduire le second dans plusieurs de ses emplois techniques : ils ont ainsi contribué à modifier, par ce phénomène de calque sémantique, la signification de *uis* telle qu'elle pouvait être perçue par des locuteurs lettrés. Peut-être le choix de Celse doit-il donc s'expliquer avant tout par le fait que ce processus était déjà bien amorcé, voire achevé, à son époque. Ainsi, Cicéron emploie *uis* pour faire référence, comme δύναμις, à la signification d'un mot⁵¹ :

Τῷ δὲ γε ἰατρῷ, ἅτε τὴν δύναμιν τῶν φαρμάκων σκοπούμενον, τὰ αὐτὰ φαίνεται, καὶ οὐκ ἐκπλήττεται ὑπὸ τῶν προσόντων. οὕτω δὲ ἴσως καὶ ὀἐπιστάμενος περιόνομάτων τὴν δύναμιν αὐτῶν σκοπεῖ, καὶ οὐκ ἐκπλήττεται εἴ τι πρόσκειται γράμμα ἢ μετάκειται ἢ ἀφήρηται, ἢ καὶ ἐν ἄλλοις παντάπασιν γράμμασιν ἐστὶν ἡ τοῦ ὀνόματος δύναμις⁵².

Mais le médecin, qui en considère la vertu, y voit les mêmes remèdes, sans s'en laisser imposer par les accessoires. Il en est sans doute ainsi de celui qui a la science des noms : il en examine la valeur, et ne s'en laisse pas imposer si une lettre a été ajoutée, déplacée ou retranchée, ou même si c'est par des lettres entièrement différentes que s'exprime la valeur du nom. (trad. Méridier).

*Cum est nominis controuersia, quia uis uocabuli definienda uerbis est, constitutio definitiua dicitur*⁵³.

Quand il y a controverse sur le nom, comme le sens d'un terme doit être défini par les mots, l'état est dit de définition. (trad. Achard)

⁵⁰ Tite-Live, *Ab Vrbe condita*, III, 60, 4 (CUF G. Baillet).

⁵¹ Cf. à ce propos l'article de C. Moussy, « Les vocables latins servant à désigner le sens et la signification », in *Conceptions latines du sens et de la signification, Colloque du centre A. Ernout à l'Université de Paris IV des 4, 5 et 6 juin 1996*, éd. M. Baratin, C. Moussy, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne [Lingua latina], 1999, p. 13-27, p. 19.

⁵² Platon, *Cratyle*, 394b-c : soulignons dans ce passage l'antanaclase qui met en valeur de polysémie de δύναμις, employé à la fois dans le sens de « vertu » d'un remède et de « signification » d'un nom.

⁵³ Cicéron, *De inuentione*, II, 17, 52 (CUF Achard, 1994).

Vis a également été utilisé pour dénoter la rhétorique chez Quintilien, qui nous offre un des rares exemples de traduction explicite de δύναμις par *uis*. En outre, ce passage présente quelques-uns des concurrents de *uis* au titre d'équivalent de traduction de δύναμις : *potestas* et *facultas* :

*Quod ego uim appello, plerique potestatem, nonnulli facultatem uocant : quae res ne quid adferat ambiguitatis, uim dico δύναμιν*⁵⁴.

Ce que j'appelle *uis* ('force'), beaucoup le nomment *potestas* ('pouvoir'), certains, *facultas* ('faculté') : afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, ce que j'appelle *uis* ('force'), c'est le grec δύναμις.

Enfin, à partir de l'époque classique, on trouve *uis* complété par un gérondif au génitif, de la même façon que δύναμις peut être suivi d'un infinitif en grec, pour dénoter la faculté de voir, par exemple :

Ἄρ' οὖν, ἦν δ' ἐγώ, ἐννεόηκας τὸν τῶν αἰσθήσεων δημιουργὸν ὄσφ
πολυτελεστάτην τὴν τοῦ ὁρᾶν τε καὶ ὁρᾶσθαι δύναμιν ἐδημιούργησεν⁵⁵ ;

Eh bien, dis-je, as-tu remarqué à quel point la fabrication de la faculté de voir et d'être vu a exigé de grandes dépenses de la part du fabricant des sens ?

*'si, inquit, aliquando oculi peccent, tamen, quia recte aliquando uiderunt, inest in iis uis uidendi*⁵⁶.

'S'il arrive quelquefois que les yeux se trompent, dit-il, cependant, parce qu'ils ont vu quelquefois correctement, la faculté de voir est en eux.'

Lorsque Celse utilise *uis* pour traduire δύναμις, le lexème latin est donc déjà chargé de ces nouveaux emplois qui ont dû faire évoluer son sémantisme global aux yeux des locuteurs latins : les sèmes de contrainte et de force physique, qui paraissaient essentiels à date ancienne, s'effacent à travers ces emplois, et *uis* devient susceptible de faire référence à des réalités de plus en plus conceptuelles et abstraites, comme δύναμις. C'est pourquoi Celse a pu l'utiliser sans problème pour dénoter la propriété d'une entité inanimée. À son époque, *uis* pouvait être considéré comme l'équivalent de traduction par excellence de δύναμις, et il est fort possible qu'il ait traduit l'un par l'autre de manière presque automatique. En ce cas, sans être l'initiateur de ce calque sémantique, il a pu contribuer à l'implanter plus solidement encore dans la langue latine, nous donnant par là à la fois un témoignage et une garantie de son « efficacité⁵⁷ ».

Cependant, si Celse avait en tête une telle équation sémantique entre δύναμις et *uis*, pourquoi aurait-il utilisé le pluriel *uires* pour faire référence à la capacité de résistance du malade, alors que δύναμις était employé au singulier en ce sens ? En réalité, en ayant recours à la distinction ancienne entre singulier et pluriel, c'est aussi la signification proprement latine et ancienne des deux lexèmes qu'il met en œuvre, signification qui résiste et ne disparaît pas complètement sous l'effet du calque sémantique. D'ailleurs, lorsque *uis*, dans son rôle d'équivalent de traduction de δύναμις, sera concurrencé et supplanté à date tardive par d'autres lexèmes comme *uirtus*, *potestas*, *potentia* ou *facultas*, sans doute en raison

⁵⁴ Quintilien, *Institution oratoire*, II, 15, 3.

⁵⁵ Platon, *République*, 507c.

⁵⁶ Cicéron, *De diuinatione*, II, 108.

⁵⁷ Terme emprunté à C. Nicolas, *Vtraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin*, Thèse pour le Doctorat d'Études latines préparée sous la direction de Cl. Moussy à l'Université de Paris IV, 1993, Louvain/Paris, Peeters [Bibliothèque d'Études classiques], 1996.

de son caractère monosyllabique et de la défektivité de sa déclinaison, c'est la signification ancienne de « force », « violence » qui se maintiendra le plus longtemps.

Finalement, il faut donc bien rendre à *uis* et à *uires* leur signification ancienne dans le *De Medicina* de Celse, et conclure que s'ils réfèrent aux mêmes réalités extralinguistiques que δύναμις, ils n'ont pas nécessairement la même signification, le même arrière-plan sémantique : les récepteurs des textes médicaux grecs et latins ne devaient pas se représenter les rapports entre la maladie, le malade et les remèdes du médecin de la même manière. En grec, la métaphore politique reste sous-jacente, et ces rapports sont implicitement assimilés aux rapports entre les différents pouvoirs dans la cité. En revanche, en latin, cet arrière-plan politique s'est effacé : les rapports entre maladie, malade, et remèdes sont envisagés comme des rapports de force physique, comme des luttes : l'image de la cité a cédé la place à celle du champ de bataille⁵⁸.

⁵⁸ C'est de cette représentation latine que le français héritera, avec là aussi une distinction entre *la* force d'un aliment, de la maladie, et *les* forces du malade. Cet héritage peut expliquer les difficultés que rencontre un locuteur du français à interpréter le sens de δύναμις dans les textes médicaux autrement que comme dénotant une ou des forces à caractère physique.

BIBLIOGRAPHIE

- CHANTRAINE, P., « À propos d'un nom grec de la force : *ischus* », *Emerita*, 19, 1951, p. 134-143
- CHANTRAINE, P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, Klincksieck, 1979
- DILLER, H., « Hippokratische Medizin und Attische Philosophie », *Hermes*, 80, 1952, p. 385-409
- ERNOUT, A., « *Vīs – Virēs – Vīs* », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 28 (80) (3^{ème} série), 1954, p. 165-197
- FROMILHAGUE, C., *Les figures de style*, Paris, Nathan [Lettres 128], 1995
- HELLEGOUARCH, J., *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République, Thèse principale pour le Doctorat ès Lettres présentée à la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Paris*, Paris, Les Belles Lettres, 1963
- LADMIRAL, J.-R., *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard, 1994 (1979)
- LÉVY, C. (éd.), *Le concept de nature à Rome ; la physique, Actes du séminaire de philosophie romaine de l'Université de Paris XII-Val de Marne (1992-1993)*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1996
- MILLER, H. W., « *Dynamis* and *Physis* in *On Ancient Medicine* », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association (TPAPhA)*, 83, Philadelphie, 1952, p. 184-197.
- “ « The concept of *Dynamis* in *De Victu* », *TPAPhA*, 90, Philadelphie, 1959, p. 147-164.
- “ « *Dynamis* and the seeds », *TPAPhA*, 97, Philadelphie, 1966, p. 281-290.
- MOUSSY, C., « Les vocables latins servant à désigner le sens et la signification », in *Conceptions latines du sens et de la signification, Colloque du centre A. Ernout à l'Université de Paris IV des 4, 5 et 6 juin 1996*, éd. M. Baratin, C. Moussy, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne [Lingua latina], 1999, p. 13-27
- NICOLAS, C., *Vtraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin, Thèse pour le Doctorat d'Etudes latines préparée sous la direction de Cl. Moussy à l'Université de Paris IV, 1993*, Louvain/Paris, Peeters [Bibliothèque d'Etudes classiques], 1996
- PLAMBÖCK, G., *Dynamis im Corpus Hippocraticum*, Wiesbaden, Steiner, 1964
- SABBAH, G. (éd.), *Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain (Centre Jean-Palmerie, Mémoires X, Actes du III^e colloque international « Textes médicaux latins antiques », Saint-Etienne, 11-13 septembre 1989)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université, 1991
- SABBAH, G., MUDRY, P. (éd.), *La médecine de Celse : aspects historiques, scientifiques et littéraires, (Centre Jean-Palmerie, Mémoires XIII)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université, 1994
- SKODA, F., *Médecine ancienne et métaphore ; le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Paris, Peeters/Selaf, 1988
- SOUILHÉ, J., *Étude sur le terme Δύναμις dans les dialogues de Platon*, Paris, Alcan, 1919
- VAN BROCK, N., *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien – Soins et guérison*, Paris, Klincksieck, 1961
- VITRAC, B., *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes [Histoires de science], 1989